



Communiqué de presse

Déviations mises en place sur la RN 171 au droit des travaux de finition des écrans acoustiques sur la commune de Trignac

La circulation sera interdite sur la RN171 dans les deux sens de circulation entre l'échangeur de Montoir de Bretagne et l'échangeur de Certé, de 20h30 à 6h00 :

- du lundi 9 octobre 2017 au vendredi 27 octobre 2017 au matin.

Les itinéraires de déviation suivants seront mis en place :

pour le sens Nantes – Saint-Nazaire :

- suivre l'itinéraire conseillé à partir de l'échangeur des Six Croix ;
- pour la direction Montoir-de-Bretagne et Trignac, continuer sur la RN171 jusqu'à la sortie de l'échangeur de Montoir-de-Bretagne.

pour le sens Saint-Nazaire – Nantes :

- à partir de l'échangeur de Certé, pour les véhicules ayant une hauteur inférieure à 4,20 mètres, emprunter l'itinéraire conseillé ;
- à partir de l'échangeur de Certé, pour les usagers de véhicules ayant une hauteur, chargement compris, supérieure à 4,20 mètres, suivre l'itinéraire S2.

Les itinéraires de déviation sont disponibles sur le site internet de la DREAL Pays de la Loire rubrique « [infrastructure de transport et aménagement](#) »

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire, maître d'ouvrage de cette opération, remercie les usagers de leur compréhension.

Durant la période de travaux, les usagers de la route sont invités à respecter les consignes de sécurité :

- Respecter la signalisation temporaire et augmenter les distances de sécurité ;
- Redoubler de vigilance pour pouvoir anticiper les dangers liés aux travaux et aux autres automobilistes ;
- Rester attentif aux agents travaillant sur le chantier.

CONTACT PRESSE

Préfecture de la région Pays de la Loire,
Préfecture de la Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle (SRCI)
02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr
www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr